

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS

« S'expatrier pour faire ses études ne s'improvise pas »

Depuis plusieurs années, l'Apecita a mis en place un réseau de référents, parmi ses conseillers. Dans cet article, Florence Charier vous apporte des conseils pour partir à l'étranger dans le cadre de vos études.

LES EXPERTS
DE L'APECITA

■ Qu'est-ce qui motive certains étudiants français à étudier, toute ou une partie de leur scolarité, à l'étranger ?

Florence Charier : L'une des principales motivations reste l'apprentissage d'une langue étrangère. La pratique en continu d'une langue avec les natifs du pays est le meilleur moyen de la maîtriser. Ensuite vient la découverte d'une nouvelle culture. Il est toujours enrichissant de découvrir d'autres modes de vie, non seulement pour son ouverture d'esprit, mais aussi pour son épanouissement personnel : cela peut être une expérience unique pour prendre confiance en soi, pour apprendre à mieux se connaître mais aussi à s'ouvrir aux autres. Enfin, l'un des intérêts majeurs de l'expatriation est la découverte de processus d'études très différents et de nouvelles méthodes pédagogiques.

■ Est-il possible de partir étudier dans n'importe quels pays ? Y a-t-il des destinations favorites pour les étudiants français ?

F. C. : D'après l'institut des statistiques de l'Unesco, l'Europe séduit les étudiants français. L'Espagne, le Royaume Uni et l'Allemagne sont les principales destinations choisies par les Français dans le cadre du programme Erasmus, notamment en

raison des partenariats entre des établissements français et ceux de ces pays, mais aussi des disciplines enseignées, du coût de la vie sur place et de l'ambiance ! Pour les étudiants internationaux, ce sont les États-Unis qui arrivent en premier mais le nombre de Français qui partent dans ce pays augmente depuis quelques années.

De manière générale, il faut savoir que les écoles et universités du monde entier ont développé de nouvelles solutions pour permettre aux étudiants d'effectuer une partie de leur cursus dans

un établissement à l'étranger, mais planifier ses études à l'international n'est pas une chose simple. La première des questions à se poser est de savoir ce que l'on souhaite étudier. Commencez par vous demander avec précision les enseignements que vous voulez suivre et interrogez-vous ensuite sur les pays qui proposent des études de qualité dans le domaine ciblé. Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site www.worlddiploma.com afin de préparer votre séjour d'études à l'étranger (informations sur



Florence Charier, assistante de la délégation Apecita Paca/Corse.



les programmes). Vous pouvez également consulter le site www.cursusmundus.com, vous y trouverez des fiches renseignements pour chaque pays pour savoir comment partir dans celui qui vous intéresse, car chaque pays possède ses propres procédures.

■ Certaines écoles encouragent-elles leurs étudiants à partir à l'étranger ?

F. C. : La dimension internationale d'une école est devenue un facteur de choix important. Sur ce point, les écoles de commerce et de management ont une longueur d'avance. Certaines écoles favorisent la construction de campus à l'étranger, d'autres développent leurs implantations ou délocalisent leurs formations. En ce qui concerne les dispositifs de l'enseignement agricole, les initiatives des écoles dans l'enseignement supérieur ne manquent pas, elles favorisent la mobilité des étudiants en formation d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste.



Les étudiants déjà boursiers peuvent prétendre à l'aide à la mobilité internationale.

■ Si mon école ne le propose pas, puis-je faire cette démarche seul ?

F. C. : En fonction des diplômes, cela peut être compliqué. Avant le bac, seuls les échanges scolaires permettent de réaliser une partie de son cursus à l'étranger. Ensuite, bien que le bac soit largement reconnu, chaque pays ou université peut imposer ses conditions d'admission. Les BTS et DUT étant peu ou pas reconnus hors de France, ils permettent

assez rarement d'entamer directement un second cycle en Europe. La meilleure période pour partir étudier à l'étranger est après un bac+3 car c'est le niveau où il existe le plus de correspondance entre les formations françaises et étrangères. Ensuite la démarche « partir à titre individuel » existe mais toutes les démarches sont à effectuer seul : la recherche d'un établissement, la reconnaissance des diplômes, l'évaluation de votre niveau de

langues, les aspects de la vie quotidienne (logement, possibilité de bourses d'études, etc.). Enfin, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'un dispositif ou d'un programme, il faut surtout se sentir prêt à partir, une réflexion approfondie s'impose afin d'éviter les regrets : cela ne doit pas être une contrainte mais un plaisir pour que l'expérience soit vraiment bénéfique !

■ Existe-t-il des accords de coopération entre des établissements français et étrangers ?

F. C. : Désireuses de promouvoir des relations d'étroite coopération entre leurs pays, de favoriser les échanges et le partenariat, de nombreuses universités et écoles ont passé des accords avec des établissements européens qui ne participent pas à Erasmus+ mais qui permettent de partir étudier à l'étranger ou des établissements hors de l'Europe. Ces programmes sont basés sur la reconnaissance de vos périodes d'études à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes. Contactez le secrétariat de votre UFR (unité de formation et de recherche) ou le service des relations internationales de votre établissement. Si vous n'êtes pas encore inscrit dans un établissement, connectez-vous sur le site des universités qui vous intéressent pour découvrir leurs programmes internationaux.

■ Si on passe un diplôme à l'étranger, comment savoir s'il est reconnu en France ?

F. C. : En ce qui concerne la reconnaissance professionnelle des diplômes, il n'y a pas de principe d'équivalence entre les diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. La personne titulaire d'un diplôme étranger peut demander une

LES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Étudier à l'étranger coûte souvent cher, la solution la plus économique reste de passer par un programme d'échange. Les universités, les écoles, les régions, proposent de nombreux programmes de mobilité et accords d'échanges européens et mondiaux, adaptés à toutes les étapes de votre parcours scolaire, étudiant.

Les programmes européens :

- Erasmus + : ce programme a permis ces dernières années à des milliers d'étudiants français de partir étudier dans un autre pays de l'Union Européenne.
- Échanges scolaires Erasmus + (ex-Comenius) : il permet les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.

Les autres programmes qui dépassent le cadre géographique européen :

- Erasmus Mundus : il a pour but de favoriser les échanges non pas en Europe comme Erasmus + mais dans le reste du monde.
- APUI (agences de placements universitaires internationales) : ce sont des entreprises privées aidant les étudiants dans toutes les démarches pour étudier à l'étranger.
- CEEPUS : programme d'échange d'étudiants dans la région de l'Europe centrale.
- CEMS : association de trente universités et grandes écoles de commerce localisées principalement en Europe.
- CREPUQ : Il fait le lien entre des universités françaises et des universités du Québec, et il favorise l'échange d'étudiants entre ces deux pays.
- Education USA : ce programme payant vise uniquement à aider les étudiants étrangers dans leurs démarches afin d'étudier aux États-Unis.
- ISEP : il a pour but de rendre les études aux USA plus accessibles pour les étudiants dans près de 150 universités et écoles dans le monde.
- MICEFA : il fait le lien entre les universités de Paris et de sa région avec près de 80 universités américaines et canadiennes.



D'après l'institut des statistiques de l'Unesco, l'Europe séduit les étudiants français.

attestation de comparabilité de son diplôme auprès du centre Enic-Naric France, le centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes (www.enic-naric.net). La reconnaissance académique permet à un jeune ou à un étudiant d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un autre État membre dans le cadre d'une mobilité individuelle ou organisée (programme d'échanges). Dans ce cas, la reconnaissance des diplômes est prévue dans les accords d'échanges, ou par l'application du système européen d'unités capitalisables (ECTS : European Credits Transfer System) : il permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, thèse) en se fondant sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant. Il s'applique principalement à la formation universitaire. Il donne une meilleure transparence aux cursus, facilite la reconnaissance académique des études à l'étranger et donc favorise la mobilité étudiante. C'est actuellement le seul sys-

tème de crédit testé et employé avec succès à travers l'Europe.

Quels sont vos conseils pour bien préparer son départ à l'étranger ?

F. C. : S'expatrier pour faire ses études ne s'improvise pas. Cela se prépare au moins un an à l'avance. Tout d'abord, il faut bien se renseigner sur le pays, ensuite monter le dossier de candidature avec l'université s'il s'agit d'un échange universitaire ou bien contacter l'université à l'étranger. Pensez à régler toutes les formalités administratives : papiers d'identité, visa, vaccin, permis de conduire, assurance, compte bancaire, logement (la plupart du temps, les universités d'accueil vous proposent un logement : en famille d'accueil, sur le campus ou en ville). Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de la Maison des Français de l'Étranger : www.mfe.org et sur www.diplomatie.gouv.fr. Pour les questions de protection sociale et de santé,

consultez le site de la caisse d'assurance maladie internationale : www.cleiss.fr.

Quelles sont les aides à la mobilité internationale ?

F. C. : L'aide à la mobilité internationale s'adresse aux étudiants déjà boursiers du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) souhaitant partir à l'étranger (www.etudiant.gouv.fr). Ils continueront à recevoir la bourse sur critères sociaux qui leur a été attribuée, tout en percevant cette nouvelle aide complémentaire. Renseignez-vous également auprès d'Erasmus (www.agence-erasmus.fr) pour des aides à la mobilité étudiante en Europe ou auprès du service des relations internationales de votre établissement. Toutefois, la première condition d'obtention de la bourse à la mobilité internationale est de partir étudier au sein d'une institution reconnue par l'État. D'autres bourses existent, elles peuvent émaner du ministère des Affaires étrangères, d'autres ministères, des conseils régionaux, etc.

Avoir fait une partie de ses études à l'étranger : un point à valoriser dans sa future recherche d'emploi ?

F. C. : Avoir fait une partie de ses études à l'étranger est une expérience qui s'avère généralement marquante et formatrice. À l'heure de la mondialisation, un parcours à l'international a plus de valeur suivant le poste proposé (maîtrise d'une langue étrangère) pour un recruteur mais aussi cela permet de mettre en valeur des qualités telles que l'adaptation, l'autonomie, la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit, qui sont très recherchées dans le monde du travail. Valoriser ses études à l'étranger sera le meilleur moyen de vous différencier des autres candidats et de vous faire plus facilement une place sur le marché de l'emploi. Alors, n'oubliez pas de l'inscrire sur votre CV.

Propos recueillis par Aude Bressolier

Contact :

Florence Charier : avignon@apecita.com